

Projet - Garage



Documents requis



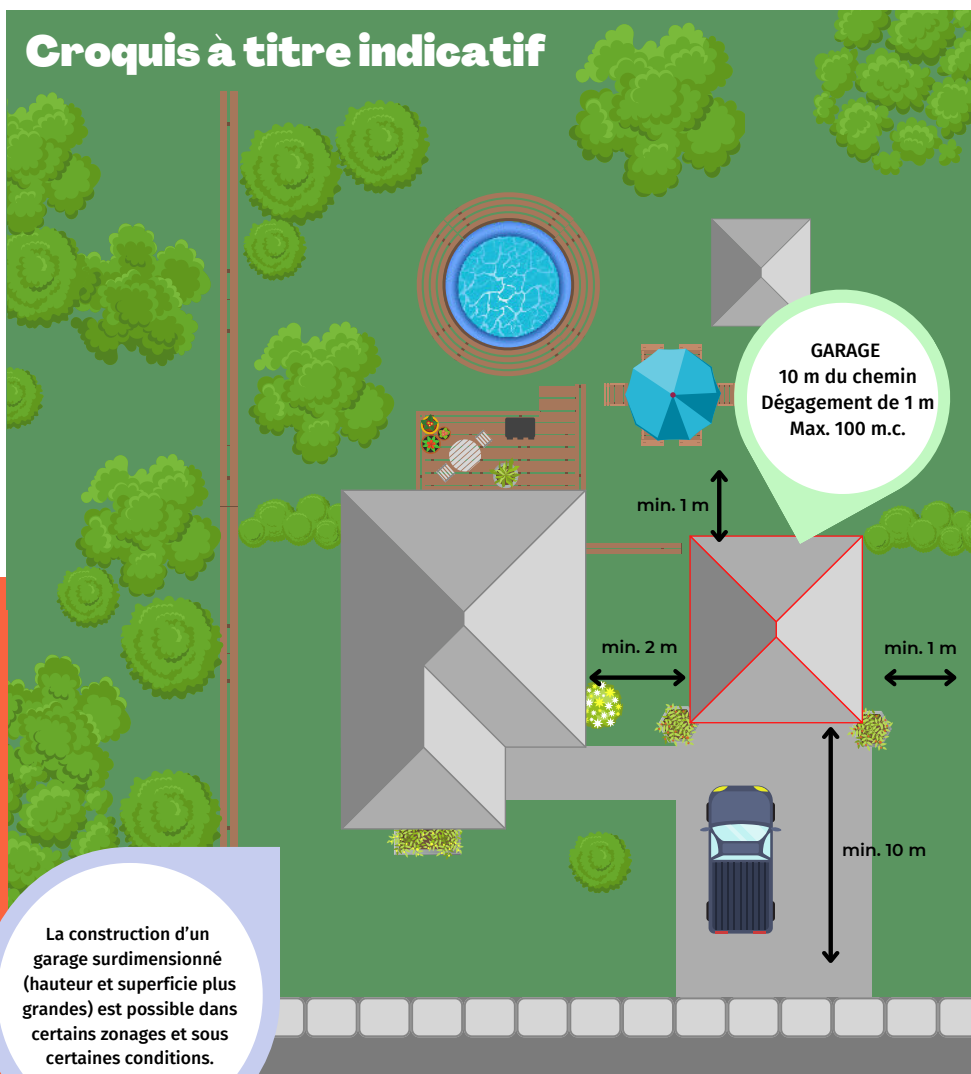
- Le **formulaire de demande de permis**, dûment rempli et signé, lequel doit indiquer l'estimation du coût des travaux projetés, les dates prévues du début et de la fin des travaux, le nom complet de l'entrepreneur ainsi que ses coordonnées, courriel et numéro de licence RBQ ;
- Si vous êtes plusieurs propriétaires, une **procuration signée** par les copropriétaires ;
- Un **plan d'implantation à l'échelle**, indiquant l'emplacement des ouvrages projetés, les limites, les dimensions et la superficie du lot, de même que leur identification cadastrale; les servitudes ; la localisation de toute construction existante, la distance par rapport aux limites du terrain et entre chaque bâtiment ; la localisation de l'installation septique et du puits d'alimentation en eau potable par rapport aux limites des propriétés et des constructions existantes ou projetées ; la ligne naturelle des hautes eaux des milieux humides et hydriques contigus au terrain ;
- Un **plan de construction à l'échelle** du bâtiment projeté comportant, les élévations de toutes les façades, les divisions intérieures, le type de fondation, une coupe type des murs extérieurs et des matériaux de revêtement extérieurs ;



Il est possible que des documents additionnels vous soient demandés pour compléter l'analyse de votre projet.

Dans plusieurs zonages, un maximum de 3 bâtiments secondaires est autorisé, la superficie maximale totale des bâtiments secondaires autorisée varie de 100 m² à 150 m².

Croquis à titre indicatif



GARAGE
10 m du chemin
Dégagement de 1 m
Max. 100 m.c.

La construction d'un garage surdimensionné (hauteur et superficie plus grandes) est possible dans certains zonages et sous certaines conditions.

Marge de recul minimales

Distance d'une voie publique / du chemin	10 m
Dégagement latéral et arrière	1 m
Distance d'un bâtiment ou accessoire	2 m

Dimensions

Superficie maximale	100 m ²
Hauteur totale	4,8 m
Largeur	12 m
Hauteur des murs intérieurs	2,7 m



Veillez vous référer à la [Grille de tarification en ligne](#) ou à notre bureau pour les détails relativement à votre projet.



Des questions?
Contactez-nous au 819-456-2161
ou par courriel urbanisme@villelapeche.qc.ca



La Pêche

Vous devez avoir en main votre permis avant de débiter les travaux.